

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 27 décembre 2023

**Délibération n° 2023-109
Séance du 19 décembre 2023**

Subvention à l'Association Française
contre les Myopathies (AFM) dans le
cadre du TÉLÉTHON 2023 –
Modification

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 7 décembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 11 000 € à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en lieu et place du soutien logistique du SIAAP à la démarche de ses agents lors du TÉLÉTHON,

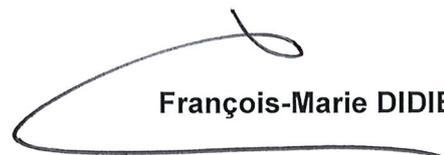
Considérant l'annulation des manifestations du SIAAP prévues dans le cadre du TÉLÉTHON qui devaient se dérouler les 8 et 9 décembre 2023,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Autorise Monsieur le Président à verser une subvention de 11 000 € à l'Association Française contre les Myopathies.

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER